



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 63504

Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la question de l'orientation des élèves vers les filières technologiques. En effet, un récent rapport sur les filières technologiques a mis en évidence que 15 000 élèves environ chaque année triplent leur seconde de détermination pour éviter à tout prix de rejoindre la voie professionnelle. Cette situation de fait pourrait être sensiblement modifiée si l'on accordait plus de place à l'orientation au collège et si, lors de cette orientation, l'on s'attardait à revaloriser les filières technologiques. Par ailleurs, le choix d'options fait en seconde pèse souvent lourdement sur l'orientation ultérieure ; c'est pourquoi il serait souhaitable d'envisager la possibilité d'une présentation complète des options aux élèves au cours du premier trimestre, ainsi que d'instaurer un « droit à l'erreur » qui ouvrirait la possibilité de revenir sur sa décision jusqu'à une certaine période de l'année. En conséquence, il souhaiterait connaître sa position sur cette question, ainsi que les mesures qu'il envisage de prendre, sous quelles formes et dans quels délais.

Texte de la réponse

La classe de seconde générale et technologique est une classe de détermination : elle doit permettre aux élèves de tester leurs goûts et leurs aptitudes en vue de l'orientation vers une série de première déterminée. Il apparaît cependant qu'à certains égards, cette classe ne remplit pas correctement son rôle d'une part, les orientations en fin d'année scolaire s'effectuent de manière privilégiée vers les séries de la voie générale, d'autre part, le taux de redoublement oscillant depuis une dizaine d'années entre 15 et 17 %, se situe à un niveau trop élevé. Le taux de triplement concerne quant à lui, 3 % des élèves. Pour tenter de remédier à ces dysfonctionnements, une expérimentation intitulée « consolider les choix d'enseignements de détermination en classe de seconde générale et technologique » sera mise en place à la rentrée 2002 dans les établissements volontaires. Elle vise à permettre aux élèves de mieux se familiariser avec les enseignements nouveaux offerts au lycée et de rendre possible une réversibilité des choix d'enseignements de détermination effectués en fin d'année de collège. L'expérimentation consiste, en début d'année de seconde, à proposer aux élèves qui le souhaitent, des séances d'information et de sensibilisation aux enseignements de détermination en particulier ceux à vocations scientifique et technologique. A l'issue de cette période d'information, d'une durée n'excédant pas quelques semaines, les élèves auront la possibilité soit de confirmer leurs choix initiaux soit de les modifier. Ce dispositif doit permettre de favoriser une connaissance active des différents enseignements notamment technologiques par les élèves et par la même de limiter les erreurs de choix et les orientations par défaut vers la voie professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bourquin](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63504

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3911

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1670